

S'alimenter pendant la guerre

La Brasserie de Champigneulle
(près Nancy) Société purement fran-
çaise, ne peut plus expédier de
bière (300 hommes mobilisés) —

Le gérant et le personnel de
cet établissement sont mobilisés.

En conséquence:

La Brasserie est fermée
jusqu'à nouvel ordre.

Le Directeur:

— Vincent —

AVIS à la Population.

En raison de la Mobilisation, qui a eu pour effet d'appeler sous les Drapeaux un grand nombre de Boulangers, et en vue d'assurer toutes facilités d'une production régulière et normale de pain, il y a lieu de simplifier le travail de la panification.

En conséquence, à partir de lundi 10 Août 1914, il ne sera plus fait que du pain-boulot et demi-fendu.

Approuvé:

Le Gouverneur Militaire

Michel.

Le Préfet de la Seine

M. Delanney.





AVIS

Il pourrait se faire que certaines denrées périssables restassent inutilisées faute d'acheteurs, par suite de la consommation, par les habitants, de conserves ou légumes secs achetés par eux en grande quantité les premiers jours de la mobilisation.

Le Public est prévenu que les arrivages aux Halles sont dès à présent suffisants pour répondre à tous les besoins.

VU ET APPROUVÉ :

Le Gouverneur Militaire de Paris,

MICHEL.

Le Préfet de la Seine,

M. DELANNEY.

91457

IMPRIMERIE MAULDE et RENOU — MAULDE, DOUMENG et C^e, rue de Rivoli, 144 — PARIS.

(24-8-14)

1-DEP-DOT-010

CHIFFRE 122007

Hausse momentanée
de 10 pour cent 
sur tous les prix marqués

1^{er} Mars 1915



LA
**CARTE INDIVIDUELLE
D'ALIMENTATION**
ET LES
Tickets de Consommation

no. 4-100-22155

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

DEPARTEMENT d. COMMUNE ou VILLE d.

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION
ÉTAT CIVIL DU TITULAIRE

Nom *Normand*
Prénoms *Jean*
Sexe *m* Age *44* Profession *ingénieur*
Adresse *61 R. d'Anjou*

Délivrée le *27 SEP 1918*

Cachet de la Mairie. N° *89479* Voir au verso : AVIS IMPORTANT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

DEPARTEMENT d. COMMUNE ou VILLE d.

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION
ÉTAT CIVIL DU TITULAIRE

Nom *Normand*
Prénoms *Jeanne*
Sexe *f* Age *10* Profession
Adresse *61 R. d'Anjou*

Délivrée le *27 SEP 1918*

Cachet de la Mairie. N° *9721* Voir au verso : AVIS IMPORTANT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 ET DU RAVITAILLEMENT

Département _____
 Commune _____

**Souche de la Carte Individuelle
 d'Alimentation (1)**

Nom du titulaire _____
 Prénoms _____
 Adresse _____
 Profession _____
 Sexe _____ Age _____

Carte délivrée le _____
Le Titulaire (ou le Chef de famille)

N° _____

Catégorie

J

(1) A conserver par la Mairie

4-06-20-189

Couper suivant le pointillé. Remettre au consommateur la partie de droite à partir du pointillé.

Paris. Imp. Hénon.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 ET DU RAVITAILLEMENT

Département _____
 Commune _____

**Carte Individuelle
 d'Alimentation**

Nom du titulaire _____
 Prénoms _____
 Adresse _____
 Profession _____
 Sexe _____ Age _____

Carte délivrée le _____
Le Titulaire (ou le Chef de famille)

N° _____

Catégorie

J

GACHET
 DE LA MAIRIE
 Voir au verso AVIS IMPORTANT

J 1 Coupon SEPTEMBRE	J 1 Coupon AOÛT	J 1 Coupon JUILLET	J 1 Coupon JUIN	J 1 Coupon MAI	J 1 Coupon AVRIL
J 2 Coupon SEPTEMBRE	J 2 Coupon AOÛT	J 2 Coupon JUILLET	J 2 Coupon JUIN	J 2 Coupon MAI	J 2 Coupon AVRIL
J 3 Coupon SEPTEMBRE	J 3 Coupon AOÛT	J 3 Coupon JUILLET	J 3 Coupon JUIN	J 3 Coupon MAI	J 3 Coupon AVRIL
J 4 Coupon SEPTEMBRE	J 4 Coupon AOÛT	J 4 Coupon JUILLET	J 4 Coupon JUIN	J 4 Coupon MAI	J 4 Coupon AVRIL
J 5 Coupon SEPTEMBRE	J 5 Coupon AOÛT	J 5 Coupon JUILLET	J 5 Coupon JUIN	J 5 Coupon MAI	J 5 Coupon AVRIL
J 6 Coupon SEPTEMBRE	J 6 Coupon AOÛT	J 6 Coupon JUILLET	J 6 Coupon JUIN	J 6 Coupon MAI	J 6 Coupon AVRIL

A 3 Coupon MAI	A 3 Coupon AVRIL	 <i>pour la viande</i> <i>4912</i>
A 4 Coupon MAI	A 4 Coupon AVRIL	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 ET DU RAVITAILLEMENT
TICKET contre lequel
 alloué aux **MILITAIRES**
 en Permission ou en Mission
 200 gr. **VIANDE**
 DE
49,212 le Mardi
 (1917)

MARCHE - DÉP. V. M. MOULMERS (1917)

VILLE DE PARIS
4^{ME} DISTRIBUTION

BON

pour kgr. de Pommes de terre

et kgr. de Légumes secs

N. B. — Ce bon pour être valable doit être détaché par l'agent distributeur au moment même de la distribution.

VILLE DE PARIS
1^{RE} DISTRIBUTION

BON

pour kgr. de Pommes de terre

et kgr. de Légumes secs

N. B. — Ce bon pour être valable doit être détaché par l'agent distributeur au moment même de la distribution.

PREFECTURE DE LA SEINE

VILLE DE PARIS
5^{ME} DISTRIBUTION

BON

pour kgr. de Pommes de terre

et kgr. de Légumes secs

N. B. — Ce bon pour être valable doit être détaché par l'agent distributeur au moment même de la distribution.



VILLE DE PARIS
2^{ME} DISTRIBUTION

BON

pour kgr. de Pommes de terre

et kgr. de Légumes secs

N. B. — Ce bon pour être valable doit être détaché par l'agent distributeur au moment même de la distribution.

PREFECTURE DE LA SEINE

VILLE DE PARIS
6^{ME} DISTRIBUTION

BON

pour kgr. de Pommes de terre

et kgr. de Légumes secs

N. B. — Ce bon pour être valable doit être détaché par l'agent distributeur au moment même de la distribution.

VILLE DE PARIS
3^{ME} DISTRIBUTION

BON

pour kgr. de Pommes de terre

et kgr. de Légumes secs

N. B. — Ce bon pour être valable doit être détaché par l'agent distributeur au moment même de la distribution.

COMBUSTIONS
INDIRECTES

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ANNÉE 1918

CARTE DE TABAC

Valable sur tout le territoire Français
**Donnant droit à l'achat du tabac à fumer,
ou à priser, ou à chiquer.**

(dans la mesure où les approvisionnements des débits le permettront)

Délivré à M.

Profession

Age exact

Adresse



SIGNATURE:

PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES :

1. Extrait de l'acte de naissance.
2. Certificat de vaccin contre la grippe espagnole.
3. Quittance de loyer antérieure à octobre 1914.

Conditions essentielles :

Le porteur de la présente carte sera tenu de prendre au comptoir : 12 picons, 6 Exports, 3 demi-setiers et d'apporter le sucre pour son café.

Cette carte est personnelle. Elle doit être présentée à toute réquisition de l'autorité militaire, des agents de la force publique et des combustions indirectes.

Le titulaire ne doit jamais s'en dessaisir ; si elle est égarée il doit en informer immédiatement [sur papier timbré] l'administration compétente.

Pour le cas où le bénéficiaire aurait l'intention bien arrêtée de se suicider, il devra restituer sa carte [sous peine de poursuites] avant de mettre son projet à exécution.

Elle n'est délivrée qu'aux fumeurs du sexe masculin, âgés de plus de 18 ans ; les personnes tombées en enfance n'y ont plus droit.

En cas d'épuisement des approvisionnements du tabac et en attendant une nouvelle répartition, le titulaire trouvera dans chaque débit un grand choix de têtes pneumatiques anti-salivaires, à des prix défiant toute concurrence. On demande des représentants ; s'adresser aux :

Editions, 19, Rue Carpeaux, Paris (18^e)

Reproduction
Interdite.

6088-001-1918

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND

PATES ALIMENTAIRES

P R I X :

En vrac. 2 fr. 25 le kilogramme
En boîte de 500 gr. 2 fr. 55 id.
En boîte de 250 gr. 2 fr. 65 id.



125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd
125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd
125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd
125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd	125 GRAMMES Mairie de Clermont-Fd

6-DEF.OCT.198

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération Suisse — Confederazione Svizzera



Zusatz-Käsekarte für Halbfettkäse

Carte de fromage supplémentaire pour
fromage mi-gras

Tessera supplementare del formaggio
mezzo grasso

X

100 gr

Gültig August 1919 — Valable Août 1919 — Valevole Agosto 1919

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération Suisse — Confederazione Svizzera



Zusatz-Käsekarte für Halbfettkäse

Carte de fromage supplémentaire pour
fromage mi-gras

Tessera supplementare del formaggio
mezzo grasso

X

100 gr

Gültig August 1919 — Valable Août 1919 — Valevole Agosto 1919

27
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, — ÉGALITÉ, — FRATERNITÉ

MAIRIE DU XI^{me} ARRONDISSEMENT

BOUCHERIE MUNICIPALE

Rue *Jolie Méricourt 145*

P. Bernard

N° d'ordre : *733*

Nom du titulaire :

P. Bernard

Demeure :

96 J du Vemp

Nombre de personnes :

Sept et 3 enfants

Toute altération, surcharge, fausse déclaration d'adresse
ou de nombre de personnes, entraînera le retrait temporaire
de la carte.

2 DEP. 001 036



BATEAU D'ARCOLE, QUAI BOURBON



BON pour 1/2 Journée de Lavage

Veuve TISSIER

4062-001-208
Collection L'ESPRIT

1915

Extraits de l'Ordonnance de M. le Préfet de Police.

ART. 3. — Le carnet de consommation est nominalif ou intransmissible. Le titulaire doit y apposer sa signature.

Tout carnet prêté ou vendu est confisqué. Les grattages et les ratures sur le carnet sont interdits.

ART. 4. — Le carnet est établi pour une durée de six mois. Il donne droit à 750 grammes de sucre par personne et par mois, représentés par trois coupons de 250 grammes. Toute personne qui prend régulièrement l'un de ses principaux repas au dehors n'a droit qu'à 500 grammes de sucre par mois. Celle qui prend régulièrement les deux principaux repas au dehors n'a droit qu'à 250 grammes de sucre par mois.

ART. 5. — Les carnets sont renouvelables tous les six mois, sur la présentation de la souche restant après détachement des coupons.

Signature du Titulaire :

G. Degris

ESSENCE - PREMIER

ESSENCE - MARS

2-DEP-001-025

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS — 14^e Arrond^t

CARNET DE SUCRE

ANNÉE 1917

N° *25-2*
11/25



Adresse *Le Passage de Dautigny*

Nom du Chef de Ménage *Renouard*

Nombre de Personnes prenant
à domicile les 2 principaux repas *3*
au dehors un de ces repas
au dehors les deux repas

VOIR au VERSO

TOTAL

3

IMP. MARCEL PICARD, PARIS.

VILLE DE PARIS
Sucre pour Confitures

3^e DISTRIBUTION

*BON pour l'attribution d'une
quantité qui sera ultérieurement
fixée.*



VILLE DE PARIS
Sucre pour Confitures

3^e DISTRIBUTION

*BON pour l'attribution d'une
quantité qui sera ultérieurement
fixée.*



VILLE DE PARIS
Sucre pour Confitures

3^e DISTRIBUTION

*BON pour l'attribution d'une
quantité qui sera ultérieurement
fixée.*



Il n'y a plus de Confitures

AMER PICON
SEULE MAISON A PARIS
PICON & C^{IE}
43, Boule' Haussmann

No more jam.



Großherzogtum Baden



Landes=
brotmarke

(40 gr Brot
oder
Zwieback)

Carte de pain allemande.



PRÉFECTURE DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

(^e ARRONDISSEMENT)

DEMANDE DE PAIN

de consommation courante

(A PRIX RÉDUIT)

1^{re} Catégorie
Chefs de famille
ayant au moins 3 enfants à leur charge

Je soussigné.....
(nom et prénoms)

demeurant à.....

declare avoir..... enfants effectivement à ma charge.

Paris - Imp. C Pailhé - 2-20

NOMS ET PRÉNOMS DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	OBSERVATIONS (Colonne réservée à la Mairie)
1.....		
2.....		
3.....		
4.....		
5.....		

LACOSTE

2^o 16

Baudouin Paris

demeurant *rue Toile-méricourt n° 82*

a droit à *Trois* **RATIONS DE PAIN**, à prendre

chez M. *Geffert*, boulanger, rue *Toile-méricourt n° 44*

Vu par le MAIRE

du XI^e Arrondissement,

CARTE DE BOULANGERIE

9 à 10 heures



AVIS IMPORTANT. — Toutes **RATIONS** non réclamées aux jours indiqués ci-dessous, seront périmées.

Jeudi 16 FÉVRIER	Mercredi 15 FÉVRIER	Mardi 14 FÉVRIER	Lundi 13 FÉVRIER	Dimanche 12 FÉVRIER
-------------------------------	----------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------------------

Carnet de Pain⁽¹⁾ N°

Commune de _____

Boulangier fournisseur : _____

Extrait du Décret du 3 Août 1917.

Rations : Pain :	1 à 6 ans... ..	300	gr. par jour.
	à partir de 6 ans... ..	500	—
	si 1 repas est pris au dehors... ..	300	—
	si 2 — — — —	100	—

Ration d'économie volontaire. 300 —

Suppléments :	1 ^{er} supplément... ..	200	—
	2 ^e supplém ^t (profession active)	200	—

Farine :	Rationnaires volontaires	125	gr. par semaine.
	Enfants au-dessous de 3 ans	350	—

Autres personnes : la moitié en poids
de l'économie de pain réalisée : *au maximum* : 125 gr. par semaine.

Indemnité allouée } 0 fr. 10 par carnet familial.
aux Agents de Mairie } 0 fr. 20 par carnet collectif.

(1) Indiquer **familial** ou **collectif** s'il s'agit d'hôtels, restaurants, pensions de famille, établissements d'éducation, hôpitaux, communautés, etc., et, dans ce dernier cas, indiquer seulement le nombre de personnes sans énumérer les noms et prénoms.

Pour les restaurants, énumérer le nombre des repas.

Cette feuille est à conserver par le titulaire.

PRIX DE VENTE DU PAIN

Pains boulots courts et fendus courts
A la boutique : 0 fr. 45 le kilogramme

PRIX AU DÉTAIL

A LA BOUTIQUE		AU PORTAGE	
100 grammes. . .	0 fr. 05	100 grammes. . .	0 fr. 05
200 — . . .	0 fr. 10	200 — . . .	0 fr. 10
300 — . . .	0 fr. 15	300 — . . .	0 fr. 15
400 — . . .	0 fr. 20	400 — . . .	0 fr. 20
500 — . . .	0 fr. 25	500 — . . .	0 fr. 25
600 — . . .	0 fr. 30	600 — . . .	0 fr. 30
750 — . . .	0 fr. 35	750 — . . .	0 fr. 40
1 kilogramme. . .	0 fr. 45	1 kilogramme. . .	0 fr. 50
1 kilogr. 500. . .	0 fr. 70	1 kilogr. 500. . .	0 fr. 75
2 kilogs.	0 fr. 90	2 kilogs.	0 fr. 95

PAINS FRANÇAIS LONGS ROULÉS

*Ne dépassant pas 0,80 centimètres
et pouvant être fractionnés*

A LA BOUTIQUE
0 fr. 45 le pain

AU PORTAGE
0 fr. 50 le pain

4. DEC 190

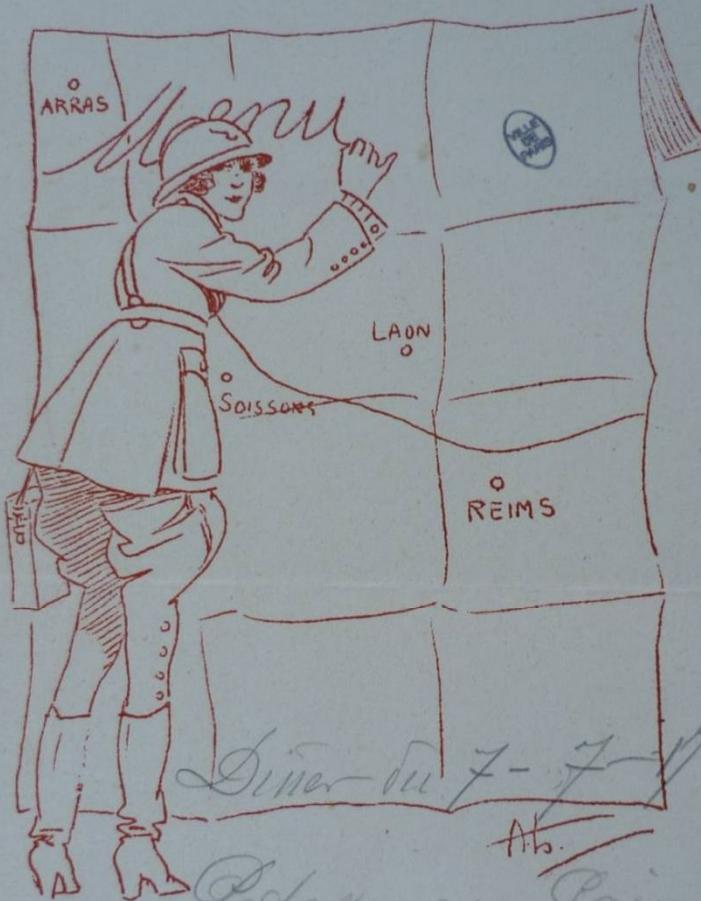


AVIS

La clientèle est informée qu'en
conformité des prescriptions du
DÉCRET DU 8 AVRIL 1917, une
différence de **5** % sur le poids
est faite sur LE PAIN RASSIS
VENDU AU POIDS.

18: R.I.T.

EM.

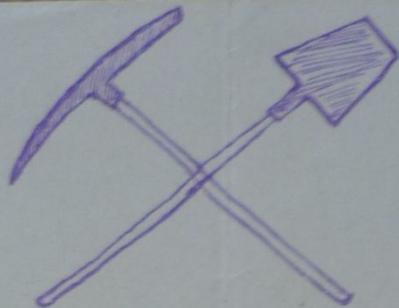


Dinner du 7-7-17

Ab.

Potage au Pain
 Côte de bœuf rôtie
 Petits pois à la Française
 Fruit
 Camomille - Café

4-DEP. CXX-040



MENU

Jeûner du 22 Septembre 1916

Chou des Allis
Cubocta Eulérie

Commes Camp de Dames

Fromage
Cristaux

Vin et Cognac Joffe

22^e Dragons - Barroy - 1916



A ne pas différer
WAGON
DE LA
GUERRE
RAVITAILLEMENT EN VINS

Au cas où ce véhicule se trouverait sans écritures, demander tous renseignements au BUREAU DES Wagons-Réservoirs (Sous-Intendance des Vins) à Montpellier.

COLIS POSTAL

PRIX 6 FR.

FÉLIX POTIN

POUR LES MILITAIRES

CONTENANT :

2 Savons " FAIBLAN "

600 Gr. de PAIN D'ÉPICES.

1/4 B^{te} JAMBON A LA GELEE.

250 Gr. CHOCOLAT N° 3.

1 B^{te} CONFITURES D'ABRICOTS.

1/4 B^{te} PATÉ DE FOIE DE PORC.

1 B^{te} BERLINGOTS.

1/8 B^{te} de SARDINES.

Collection ... RIT

65-5-251

BOUILLONS ET POTAGES

BOUILLON exquis. (Bœuf)	La boîte de 12 cubes	0.75
— (Oxo)	— 10 —	0.75
POTAGES SAMARITAINE, fabriqués spécialement par la Société des Potages Duval.		
	Le paquet de 4 potages pour 8 personnes.	0.85

BEURRE ET BEURREOSE

BEURREOSE	La 1/2 boîte	1 fr.
—	La boîte	1.95
BEURRE extra-fin (salé)	La boîte 250 grammes	0.95

CONSERVES DE VIANDES

BŒUF mode.	Le 1/4 boîte	1.45
—	La 1/2 boîte	2.75
— aux champignons	Le 1/4 boîte	1.45
CASSOULET Toulousain.	La 1/2 boîte	0.95
—	La boîte	1.45
CANARD à la gelée	La boîte	1.95
CIVET DE LIÈVRE	—	1.45
CORNED-BEEF (galantine de bœuf).	Prix exceptionnel	1.45
FILETS DE LIÈVRE	—	1.65
JAMBONNEAU à la gelée.	Le 1/4 boîte	1.45
—	La 1/2 boîte	2.75
JAMBON glacé	Le 1/4 boîte	1.65
—	La 1/2 boîte	2.95
LAPEREAU de garenne.	Le 1/4 boîte	1.45
LAPIN bonne femme	La grande boîte	2.25
LANGUE DE VEAU sauce ravigotte.	Le 1/4 boîte	1.65
—	La 1/2 boîte	2.95
POULET rôti à la gelée	Le 1/4 boîte	2.25
— chasseur	La boîte	1.95
SAUCISSON D'ARLES, qualité extra, au prix de	—	2.75
— les 500 grammes. Par morceaux variant de 0,65 à 1,95.	—	2.75
TÊTE DE VEAU en tortue.	Le 1/4 boîte	1.45
TRIPES (Olida)	La 1/2 boîte	1.15

CONSERVES DE VIANDES (Suite)

TRIPES à la mode de Caen.	Le 1/4 boîte	0.95
—	La 1/2 boîte	1.55
VEAU rôti à la gelée	Le 1/4 boîte	1.45
—	La 1/2 boîte	2.75

FARINE LACTÉE

FARINE LACTÉE VERNIA	La boîte	1.25
--------------------------------	----------	-------------

PATES ALIMENTAIRES (1^{res} Marques)

MACARONI	} Le paquet de 250 grammes.	0.25
NOUILLES		
VERMICELLE		
PETITES PATES		
TAPIOCA et RIZ		
SEMOULE		
PERLES DES RADJAHS.		

PAIN pour PRISONNIERS de GUERRE

“ SOJAPAIN ” GRILLÉ, nutritif et digestif.	Le paquet de 2.	0.40
PAIN BISCUITÉ (goût très agréable).	Le sachet de 3.	0.45
PAIN SPÉCIAL, 1 ^{re} qualité, se conservant très frais pendant plus d'un mois. Le pain de 900 gr. environ.	—	0.85

“ LES BOISSONS DU SOLDAT ”

EXTRAITS pour stériliser l'eau, en donnant le goût parfait des meilleurs sirops : piperno, fraise, groseille, citron, cerise, framboise, orange, grenadine et alcool de menthe.

Le tube pour 30 verres de boisson, au choix.	0.60
--	-------------

Les prix de certains articles sont susceptibles de variations.

SAMARITAINE

75, Rue de Rivoli, Pont-Neuf et Monnaie

PARIS

ALIMENTATION

Vendue sans aucun bénéfice

**ARTICLES SPÉCIAUX
POUR NOS SOLDATS**

— JUN 1915 —

Les Magasins de la SAMARITAINE ne livrent pas à domicile les articles d'alimentation ; ils doivent être **PAYÉS et EMPORTÉS** par nos Clientes.

NOTA. — Par exception, les personnes qui voudraient se faire livrer ces articles à domicile dans Paris, sont priées d'ajouter **0.50 centimes** au montant de la commande.

Ce Tarif annule les précédents.

4 DEP 004 2 12 Juin 1915

Septembre 1915
COMPTOIR de l'ALIMENTATION

37, Rue Pasquier, 37

(Gare Saint-Lazare)

ENVOIS JOURNALIERS

DE VIVRES

aux **Prisonniers** et aux **Soldats** au front

Pains, Conserve, Plats cuisinés, Thé

Café - Boissons rafraichissantes

PANIER depuis **5 fr.**

PAIN BISCUITÉ

Phosphaté ne moisissant pas (garanti)

La Maison se charge gratuitement des expéditions.

On peut ajouter, sans augmentation de prix, les colis personnels que l'on veut faire parvenir aux Prisonniers et aux Soldats.

ABONNEMENTS POUR ENVOIS PÉRIODIQUES

Imp. PRADIER, 12, rue des Bourdonnais, Paris.

4-DEP-004-212



QUELLE BONNE ODEUR!

Enfin! avec la "JOFFRETTE" CHEVALLIER-APPERT

(DÉPOSÉ)



NOUS POURRONS MANGER NOS
CONSERVES CHAUDES dans les TRANCHÉES
C'est le **CHAUFFE-TOUT** des **ALLIÉS!**



En vente dans toutes les bonnes Maisons d'Alimentation et les Grands Magasins

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU SOLDAT

Marque "TouTenTub" déposée

Exiger les trois T

25, Rue de Bourgogne, PARIS

Téléphone FLEURUS 13-09



Produits en tubes d'étain

Le tube d'étain est le récipient le plus pratique pour les substances alimentaires molles ou liquides ; il est léger, portatif ; il n'a pas la fragilité du verre ; il est hermétique ; il assure la conservation parfaite du produit, même entamé, en raison de l'étroitesse de l'ouverture qui réduit au minimum le contact de l'aliment avec l'atmosphère ; il met le contenu à l'abri de toute souillure et permet de l'étendre directement sur le pain sans couteau.

La liste des produits mis en tubes, que nous donnons ci-dessous sera de jour en jour très considérablement augmentée.

Produits alimentaires

Poids			
200 gr.	Ananas au Kirsch.....	le tube	1.25
170	Beurre demi-sel (hausse).....	—	1.35
200	Confitures en tubes :		
	Gelée d'Abricots.....	le tube	0.95
	— de Coings.....	—	0.95
	— de Fraises.....	—	0.95
	— de Framboises.....	—	0.95
	— de Groseilles.....	—	0.95
	— de Mirabelles.....	—	0.95
	— d'Oranges.....	—	0.95
	— de Pommes.....	—	0.95
	— de Reine Claude.....	—	0.95
200 gr.	Crème de Marrons glacés.....	—	1.25
200	Café au Lait condensé.....	—	1.25
200	Cacao au Lait condensé.....	—	1.25
200	La Délicieuse Marmelade de Framboises.....	—	1.25
200	Lait condensé sucré.....	—	0.95
200	Miel du Gâtinais extra.....	—	1.25
50	Moutarde blanche.....	—	0.50
50	Moutarde à l'Estragon.....	—	0.75
50	Moutarde jaune.....	—	0.50

4. DEP. 001-213



FRANÇAIS! 
SOYEZ CONSCIENTS!!!
EN ACHETANT CHEZ MAGGI
A L'ALLEMAGNE VOUS DONNEZ DES FUSILS

4 août 1914. Extrême urgence.

Intérieur Sûreté à Préfets.

Prière faire détruire complètement affiches du
Bouillon Kub placées le long des voies ferrées
et particulièrement aux abords des ouvrages
d'art importants, viaducs, bifurcations, etc.

Ligue Anti-Allemande.



L'Entrée de ce magasin est expressément interdite à tout sujet de l'empire germanique.

N.B. Cette exclusion ne s'applique pas, bien entendu, à nos frères de l'Alsace et de la Lorraine que nous ne cesserons jamais de considérer comme Français.



MOROBOCHE

PRODUIT RÉCONFORTANT

LOUIS PLOUVIEZ & FILS IMP. PARIS

MOD. DÉPOSÉ N°403



Veillez indiquer les Marques de produits que vous savez être d'origine Allemande ou Autrichienne quelle qu'en paraisse la provenance

Veillez indiquer les Sociétés d'exportations en France que vous savez cacher des origines Allemandes ou Autrichiennes.

Quelles sont, à votre avis, les dispositions législatives qui pourraient être prises pour empêcher une nouvelle infiltration des produits Allemands ou Autrichiens en France et dans nos Colonies ?

*Pour contribuer à combattre
notre ennemi et activer sa des-
truction, laissez votre argent au
pays, en achetant les*

**PRODUITS DE
FABRICATION FRANÇAISE**

*et en vous assurant de leur
origine.*



2-0 CA 001-016

FRANÇAIS !

Lisez et observez ces dix commandements **FRANÇAIS**.

Faites les lire et observer à nos compatriotes.

1^o Dans les dépenses les plus minimales, ne perds jamais de vue les intérêts de tes compatriotes et de ta patrie.

2^o N'oublie pas que lorsque tu achètes un produit d'un pays étranger, ne fut-ce que d'un centime, tu diminues d'autant la fortune de ta patrie.

3^o Ton argent ne doit profiter qu'à des marchés et ouvriers **français**.

4^o Ne profane pas la terre **française**, la maison **française**, l'atelier **français**, par la présence et l'usage de machines et d'outils étrangers.

5^o Ne laisse jamais servir sur ta table de la viande et de la graisse étrangères, qui feraient tort à l'élevage **français**.

6^o Écris sur du papier **français**, avec une plume **française**, étanche ton encre avec du papier buvard **français**.

7^o Tu ne dois t'habiller qu'avec des étoffes **françaises**, et ne te coiffer qu'avec des chapeaux **français**.

8^o La farine **française**, les fruits **français**, la bière **française**, les vins **français**, donnent seuls la force **française**.

9^o Si tu n'aimes pas le café de malt **français**, bois du café provenant des **colonies françaises**, et de même si toi et les tiens préfères du chocolat, ou pour les enfants le cacao, veille à ce que le cacao ou le chocolat soient des marchandises exclusivement **françaises**.

10^o Que les vantardises de l'étranger ne te détournent jamais de ces sages préceptes, et demeure bien convaincu, quoiqu'on puisse dire, que les meilleurs produits, les seuls dignes d'un citoyen de la grande **France**, sont les produits **français**.

(Imité des principes répandus à profusion en Allemagne)

Modèle déposé. — Le cent : 1 fr. 10 franco. (BOITELLE, 28, rue J.-B.-Eyriès, Havre)

Chaussures Nationales

Etant donnée la proportion limitée de **CHAUS-
SURES NATIONALES** (consécutive à la
main-d'œuvre restreinte dont disposent à l'heure
actuelle les Fabricants de Chaussures), la
CHAUSSURE NATIONALE ne doit être
réclamée que par les personnes n'ayant pour toutes
ressources que le produit de leur travail ou dont la
situation a été gravement compromise par les événe-
ments.

l'Officiel, 13 Juin 1917.

Page 558

SÉNAT - Séance du 12 Juin 1917.

MONSIEUR CLÉMENTEL, *Ministre du Commerce.*

« D'accord avec les principaux Syndicats des Fabricants de
Chaussures, nous préparons la création d'une Chaussure pour Hommes,
Femmes et Enfants, destinée aux Classes Laborieuses.
pour le bien des classes qui souffrent le plus de la cherté de tout
. pour donner aux petits, à ceux qui travaillent
pour le pays, les produits indispensables à meilleur marché. »

Acheteurs des Classes aisées

Réservez la CHAUSSURE NATIONALE
aux Classes Laborieuses pour lesquelles

ELLE A ÉTÉ INSTITU

E. POINCET , 46. boulevard Magenta. PARIS
Téléph. Nord 66.23

EAU DE COLOGNE



Paris, le

1914

Monsieur,

Je viens vous remercier de la collaboration si précieuse que vous avez bien voulu prodiguer en vue de la débaptisation de l'EAU DITE DE COLOGNE.

Grâce à votre appui à celui des chambres de commerce de France et à l'opinion publique, le concours qui a été organisé par "Les Annales Politiques et Littéraires" et les journaux quotidiens, a obtenu le plus grand et le plus franc succès. De partout les lettres et les encouragements ont afflué.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous communiquer le résultat de ce Concours-Référendum. En général, les suffrages sont allés au pays ou au peuple du vaillant roi Albert : c'est la ville de LOUVAIN qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Donc de par le désir du public l'Eau de Cologne s'appelle à partir d'aujourd'hui
EAU DE LOUVAIN.

C'est aux consommateurs, maintenant, de continuer le mouvement anti-germanique en demandant et même en exigeant partout la nouvelle marque.

L'EAU DE LOUVAIN est une marque déposée qui est la propriété de tous fabricants parfumeurs et pharmaciens de France et des pays alliés.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments distingués.

BICHARA

N. B. — Pour rendre hommage à la noble Belgique, prière à Messieurs les Docteurs de ne plus mentionner dans leurs ordonnances que l'Eau de Louvain qui remplace l'Eau dite de Cologne.

4-DEP.001-208

Paris , 25 Septembre 1915

Monsieur ,



Je prends la liberté de vous informer que j'ai ouvert une Pâtisserie Rue de Flandre n° 143 pour la fabrication et la vente d'une brioche biscuitée dont je garantis la conservation pendant plusieurs semaines .

L'expertise ayant démontré l'excellente qualité de cette brioche qui est recuite et spécialement préparée , et en raison de son prix relativement bon marché , je vous la recommande spécialement pour vos envois aux Militaires sur le Front et aux Prisonniers de Guerre .

Espérant que cet article vous intéressera , veuillez , Monsieur , agréer mes sincères salutations .

PÂTISSERIE DU NORD
Spécialité pour Prisonniers de Guerre
RICHAR
143, Rue de Flandre, PARIS



Ramassage des Marrons d'Inde et des Châtaignes

Commune de _____

Canton de _____

Arrondissement de _____

Département de _____

Poids (en kilogr.) des marrons frais ramassés _____

Poids approximatif de ces marrons une fois séchés (déduire 30 0/0) _____

Indication de la gare expéditrice _____

Commune de _____ Département de _____

Nom et adresse de l'Expéditeur de groupement chargé à la gare expéditrice de l'expédition
par wagon complet, de la réception et de la répartition des fonds _____

Signature du Maire de la commune
ou de la personne désignée par lui,

N. B. — Cet état devra être rempli en deux exemplaires :
L'un retourné au **Service de la Main-d'Œuvre Scolaire** (au Ministère de l'Agriculture);
L'autre remis à l'Expéditeur de groupement désigné pour assurer la centralisation à
la gare et la mise en wagon.

4-DEP-001192



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de la Main-d'Œuvre Scolaire

NOTE

sur le Ramassage des Marrons d'Inde et des Châtaignes

Utilité

Les marrons d'Inde et les châtaignes inutilisés par les communes et les particuliers devront être ramassés pour être employés dans les usines de guerre. Ils serviront à fabriquer, dans les distilleries contrôlées par les Services des Poudres et de l'Aéronautique, de l'alcool et de l'acétone, produits indispensables à la Défense Nationale. En employant ces matières premières, on économisera des quantités correspondantes de maïs et de riz qu'il y a intérêt à réserver le plus possible à l'alimentation humaine.

Ramassage

Les marrons et les châtaignes seront vraisemblablement ramassés surtout par les enfants qui les porteront, pour être rassemblés à l'endroit ou aux endroits qui seront indiqués par le Maire. Une personne désignée par lui à cet effet (secrétaire de mairie, instituteur, etc...), comme *collecteur de marrons*, les recevra et vérifiera les quantités apportées en vue du paiement ultérieur de ces récoltes.

Séchage

Cette même personne (*collecteur*) sera chargée de faire sécher les marrons et châtaignes et de les envoyer à la gare expéditrice.

Les marrons ou châtaignes devront être dépouillés de leur écorce verte et étalés en couche mince ne dépassant pas dix centimètres dans un endroit sec, couvert, suffisamment aéré et légèrement chauffé si possible.

Le séchage devra durer deux mois au minimum; au bout de ce temps, les marrons ou châtaignes auront perdu 25 à 30 0/0 de leur poids initial. Il sera utile de les remuer de temps à autre. Un bon séchage est indispensable pour assurer la conservation de ces matières premières qui ne pourraient être utilisées en mauvais état.

Centralisation

à la

Gare expéditrice

A la date qui sera indiquée, les marrons (ou châtaignes) devront être adressés par wagon aux usines désignées. Mais la récolte d'une commune ne pouvant, souvent, assurer le chargement complet d'un wagon exigé par les Compagnies; c'est-à-dire environ 8 tonnes de châtaignes ou marrons (1), les *collecteurs* des différentes communes desservies par une même gare, devront se concerter en vue de se grouper pour assurer un ou plusieurs chargements de wagons complets; elles désigneront l'une d'elles, la mieux placée à cet effet, comme *Expéditeur du groupement*. Plusieurs *expéditeurs de groupement* de stations voisines pourront d'ailleurs s'entendre entre eux pour assurer l'expédition d'appoints que quelques-uns d'entre eux n'auraient pu expédier (2).

(1) Se renseigner à la gare.

(2) Les quantités restantes qui, finalement n'auraient pu être expédiées faute de pouvoir former un wagon complet ne seront pas payées et pourront d'ailleurs être utilisées sur place par les soins des communes intéressées, notamment pour l'alimentation du bétail ovin (moutons, brebis).

Expédition
aux Usines

Chaque *Expéditeur de groupement* se groupera pour assurer l'expédition aux usines à capera de centraliser les marrons et châtaignes vrac sur wagon, c'est-à-dire à même le wagon port dû avec une autorisation de transport de la Guerre; des renseignements complémentaires seront fournis ultérieurement aux *Expéditeurs de groupement*.

Paiements

Les matières premières ainsi recueillies seront payées wagon complet au prix global de quinze centimes par wagon ou châtaignes séchées, chargés sur wagon garni par la feuille d'expédition du chemin de fer.

Aussitôt après la réception des matières premières, les Industriels en adresseront le montant à l'Administration qui fera la répartition des quinze centimes par wagon, savoir : 8 centimes pour les *Ramasseurs* en vue du transport au lieu de séchage indiqué, et 5 centimes pour le *Collecteur communal*.

Les opérations qui lui incombent, savoir : enlèvement, garde, séchage et transport à la gare, seront payées 2 centimes pour l'*Expéditeur de groupement* des opérations exécutées par lui (centralisation, transport, réception des fonds et répartition des fonds) jusqu'à la mise sur wagon, transport, réception des fonds et répartition.

Tous ces prix s'entendent par kilogrammes séchés sur wagon complet gare départ, d'expédition.

Acceptations
et Garanties

Les matières premières seront contrôlées à l'arrivée à l'usine par le Service des Contrôles et garanties du Ministère de l'Armement.

Au cas où des Industriels refuseraient la marchandise indiquée ci-dessus la marchandise reçue, l'expédition effectuée par le Service de la Main-d'Œuvre Scolaire lui seront remis à cet effet par le Ministère des Poudres).

Contestations

Toute contestation sur le poids ou la qualité entre l'Industriel, les *Expéditeurs de groupement* de Chemin de Fer.

Toute contestation entre *Expéditeurs de groupement* et *Ramasseurs* sera réglée directement entre eux.

Les échantillons destinés à faire foi devant les Agents de la Régie et scellés par leur indication du numéro du wagon, de la part de l'Industriel.

Bordereau
à remplir

Deux bordereaux semblables (feuilles) devront être remplis aussitôt après la réception de la marchandise. L'un sera adressé immédiatement au Service de la Main-d'Œuvre Scolaire au Ministère de l'Agriculture (sans être fait état des marrons ramassés).

L'autre exemplaire devra être remis au *Collecteur de Groupement* désigné qui sera chargé de la centralisation des récoltes devant être envoyées aux Usines des expéditions échelonnées.



Le dessin qui orne les camions de « Ravitaillement en Viande Fraîche » est celui d'une vache hilare. Le dessin fut surnommé la « Wachkyrie »



En 1921, Léon Bel, à la recherche d'un nom pour son fromage fondu, se souvient de ce nom d'emblème et dépose la marque La vache qui ri

UN LITRE
DE

VIN
de 10°

CORRESPOND
COMME
NOURRITURE A

900^{gr.} de Lait

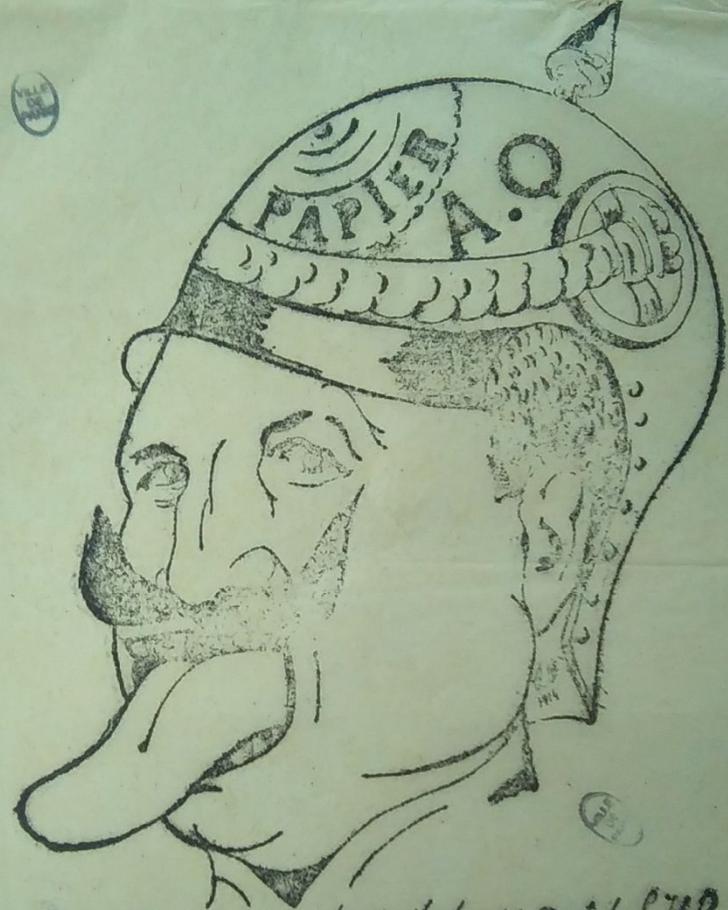
370^{gr.} de Pain

585^{gr.} de Viande

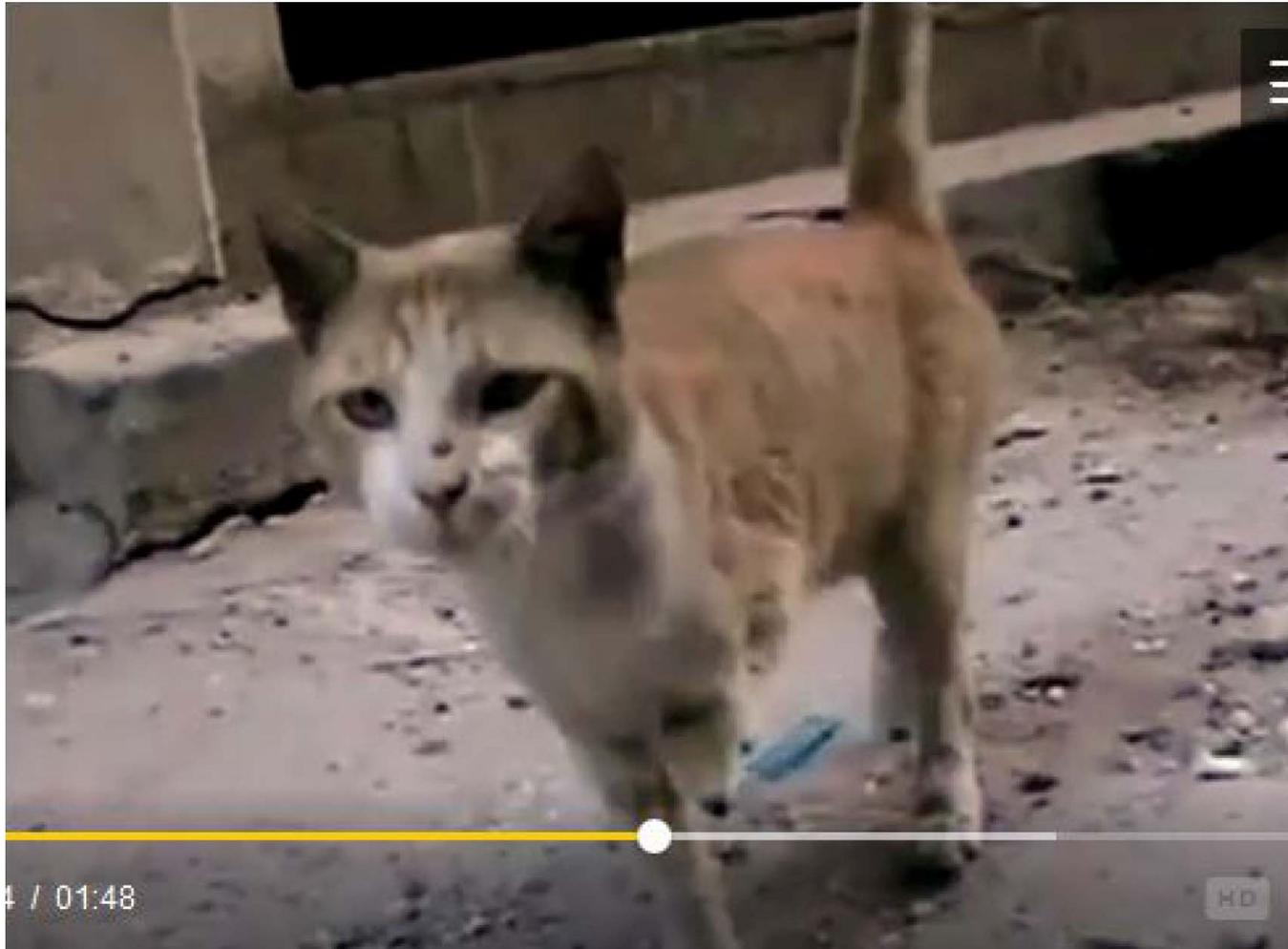
5 Oeufs

**LE VIN EST
UN ALIMENT
BUVEZ DU VIN**

COMITÉ NATIONAL DE PROPAGANDE
40, RUE MARBEUF, PARIS



Donnez moi mon dessert du 11 Août S. V. P.



Eau argentée Ossama Mohammed, Wiam Simav Bedirxan